

Quelles sont les différentes positions des partis politiques sur la question de l'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale ?

Livia Tréfois

A l'instar de ses consœurs flamande et wallonne, la Région bruxelloise va elle aussi se doter d'un dispositif d'accueil pour les nouveaux arrivants sur son territoire. Un avant-projet de décret relatif à l'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale a d'ailleurs été adopté en mai 2013 en Collège de la Commission communautaire francophone (Cocof). Si l'intention d'instaurer un parcours spécifique pour les personnes nouvellement arrivées semble faire consensus, les positions des différents partis démocratiques francophones divergent sur certains points de modalités concrètes de mise œuvre de ce parcours.

A l'instar de ses consœurs flamande et wallonne, la Région bruxelloise va elle aussi se doter d'un dispositif d'accueil pour les nouveaux arrivants sur son territoire. Un avant-projet de décret relatif à l'accueil des primo-arrivants en région de Bruxelles-Capitale a été adopté en Collège de la Cocof le 2 mai 2013. Les arrêtés d'applications sont quant à eux attendus pour 2014.

Dans ce projet d'instaurer un parcours d'accueil spécifique pour les personnes nouvellement arrivées certains points font consensus, d'autres créent des divergences entre les différents partis démocratiques francophones bruxellois¹.

Ce qui rassemble

Qu'ils soient situés à gauche, à droite ou au centre de l'échiquier politique, les élus francophones bruxellois sont sur la même longueur d'onde : Bruxelles étant au cœur de flux migratoires importants, il devient nécessaire de mettre en place un parcours d'accueil cohérent, structuré et adapté aux besoins spécifiques des primo-arrivants. Ils sont également d'avis que les bureaux d'accueil, portes d'entrée de ce parcours, devraient être gérés par des asbl. Pourquoi ? Parce que le personnel de ces structures a une connaissance approfondie du terrain et du public concerné. Une expertise qui, selon les politiques, est un atout indéniable pour assurer au mieux ce rôle.

¹ Les positions politiques présentées dans cette analyse ont été émises par différents représentants politiques des 5 formations démocratiques francophones le 14 mars 2013 lors d'une matinée organisée dans le cadre de la formation du Collectif Formation Société asbl « Accueil, intégration... Quel parcours voulons-nous pour les primo-arrivants ? » les 26 février, 7 et 14 mars 2013. <http://ep.cfsasbl.be/spip.php?rubrique88>. Etaient présents lors de cette matinée : Anne-Sylvie Mouzon (PS), Alain Maron (Ecolo), Pierre Migisha (CDH), Françoise Schepmans (MR) et Serge de Patoul (FDF).

Autre point d'entente : les moyens financiers dont dispose - ou plutôt ne dispose pas - la Région bruxelloise auront un impact sur la définition du public bénéficiaire à viser prioritairement. En effet, le budget de la Région n'étant pas extensible, il va très probablement falloir limiter l'accès à ce dispositif en fonction de certains critères.

Enfin, la plupart des élus auraient souhaité que ce parcours soit rendu obligatoire dans l'une ou l'autre de ses dimensions, voire dans son intégralité. Cependant, tous ont conscience que ce caractère contraignant est juridiquement compliqué à obtenir puisqu'il nécessiterait un accord entre Flamands et Francophones au sein de la Commission communautaire commune².

A qui s'adresse le parcours ?

A qui ce parcours d'accueil devrait-il s'adresser ? La réponse à cette question est quelque peu différente selon les groupes politiques.

Du côté du MR, où l'on réfléchit à la question de l'accueil depuis de nombreuses années déjà³, on souhaiterait que ce parcours s'adresse à un panel le plus large possible allant de la personne qui vient d'arriver en Belgique, à celle installée sur le territoire depuis longtemps ou encore à tout individu qui souhaiterait participer activement à la société belge et qui serait désireux de bénéficier de ce type d'encadrement, même s'il fait partie des anciennes migrations.

Au FDF, on préconiserait plutôt d'appliquer la logique de l'entonnoir pour définir le public cible. On ciblerait tout d'abord les bénéficiaires au regard de certains critères comme la détention d'un diplôme ou la distance qui existerait entre les valeurs du pays d'origine et celles composant le socle commun de « valeurs belges ».

Chez les humanistes, la vision est plus pragmatique. Pour déterminer le public cible, deux portes d'entrées seraient envisageables : soit en fonction des moyens disponibles – ce qui limiterait inévitablement le nombre de personnes bénéficiaires ; soit en fonction d'une analyse approfondie des besoins des individus... ce qui nécessiterait de tout mettre en œuvre pour débloquer les moyens nécessaires.

² La Commission communautaire commune (COCOM) règle et gère les matières communautaires dans la Région bruxelloise, communes aux deux Communautés [flamande et francophone]. La COCOM s'occupe notamment des "matières dites bipersonnalisables" comme la santé ou l'aide aux personnes. <http://www.bruxelles.irisnet.be/a-propos-de-la-region/les-institutions-communautaires-a-bruxelles/cocom>

³ En 2003, Madame Schepmans a déposé avec Monsieur de Patoul (FDF) une *Proposition de décret créant un parcours d'intégration individuel à l'attention des primo-arrivants adultes, déposée le 20 septembre 2003 [doc. 122 (2002-2003) n°1]*. Cette proposition s'inspirait de l'*inburgering* flamand et se basait sur le constat de l'augmentation du nombre de personnes s'installant sur le territoire bruxellois. Elle fut rejetée à l'époque. La députée a ensuite déposé, toujours avec Monsieur de Patoul, un projet de décret créant un parcours d'intégration individuel pour primo-arrivants adultes (« Parcours d'intégration obligatoire à Bruxelles ? », <http://www.lalibre.be/archives/divers/article/689762/parcours-d-integration-obligatoire-a-bruxelles.html>), rejeté lui aussi. Près de 10 ans plus tard, une nouvelle proposition de résolution a été déposée et prise en considération (*Proposition de résolution visant à soutenir la mise en œuvre d'un accueil structuré francophone des personnes primo-arrivantes en Région de Bruxelles-Capitale*, disponible sur : <http://www.weblex.irisnet.be/data/crb/doc/2010-11/120380/images.pdf>).

Cette vision pragmatique est partagée entre autres par les socialistes et les écologistes. Conscients du manque de moyens disponibles au niveau de la région pour rendre ce parcours accessible à tous les étrangers qui souhaiteraient le suivre, les différents groupes suggèrent dès lors de limiter l'accès aux personnes en situation régulière, présentes en Belgique depuis moins de 3 ans, possédant un titre de séjour de plus de 3 mois. Ils s'interrogent néanmoins sur le sens et les conséquences d'une telle restriction d'accès au dispositif négligeant une frange importante de la population concernée.

Obligatoire ou pas ?

La question de l'obligation est en quelque sorte un faux débat, vu la complexité juridique et institutionnelle pour la rendre effective. Néanmoins, elle s'est posée au sein de chaque groupe politique et n'est pas de celles qu'on évacue aussi facilement.

Si l'obligation était possible, d'aucuns au PS estiment qu'il faudrait la limiter au simple fait de répondre à une convocation. Celle-ci aurait pour objectif de rencontrer la personne, d'analyser sa situation individuelle pour lui formuler une proposition adaptée qu'elle serait libre ou non d'accepter.

Pour Ecolo, l'obligation se situe avant tout au niveau des moyens affectés à cette politique. Mais l'obligation permet aussi d'inciter les pouvoirs publics à assumer leurs responsabilités en termes d'accueil. Elle représente par ailleurs la possibilité d'ouvrir l'accès à un droit, celui de recevoir un accompagnement individualisé, des cours de langue et une formation citoyenne, des outils utiles à la compréhension du fonctionnement de la Belgique.

Même son de cloche du côté du CDH, qui perçoit l'obligation (notamment celle de suivre des cours de langue) comme une possibilité d'ouverture à certains droits et qui considère la contractualisation comme un élément essentiel pour l'accueil et la formation.

Le FDF partage la position des deux formations précédentes : l'obligation favorise l'accession à certains droits et renvoie aussi les pouvoirs publics à leurs responsabilités. Le groupe ajoute en outre qu'elle permet la défense de personnes davantage fragilisées et évite leur marginalisation.

Chez les libéraux, enfin, certains souhaiteraient rendre le parcours contraignant. D'autres, à l'instar de Françoise Schepmans, sont plus nuancés et désirent avant tout qu'il soit efficace. En effet, si les participants s'inscrivent parce qu'ils y sont contraints, on risque aussi de voir des gens développer des moyens pour éviter le parcours et on y perdrait en termes d'efficacité.

Un avant-projet en chantier

L'avant-projet de décret émane du cabinet du Ministre en charge de la cohésion sociale, Charles Picqué (PS). Rappelons toutefois que la question de l'accueil des primo-arrivants fait partie des points figurant dans l'accord signé en 2009 par les partis de la majorité, à savoir le PS, Ecolo et le CDH⁴. Les partis

⁴ « Dans le cadre du décret de cohésion sociale, le Collège prévoira, compte tenu des moyens budgétaires disponibles : le renforcement et la mise en place de modules d'apprentissage de la langue française (FLE-Français Langue Etrangère) et de modules d'initiation à la citoyenneté ; la mise en place de bureaux d'accueil s'appuyant sur les associations reconnues dans le cadre du décret cohésion sociale, dont le rôle serait d'organiser un accompagnement individualisé, en cherchant une bonne couverture du territoire régional ; une évaluation régulière de cet accueil sur base d'un cahier des charges garantissant un accompagnement de qualité égale ». Accord de majorité 2009-2014, p.27 in *Proposition de résolution visant à soutenir la mise en œuvre d'un accueil*

actuellement dans l'opposition, le MR et le FDF, se préoccupent eux aussi depuis plusieurs législatures de cette question.

Qu'ils soient membres de la majorité ou de l'opposition, les différents groupes politiques s'accordent sur un point : le territoire bruxellois accueille un nombre important de migrants⁵ qu'il convient de recevoir dans les meilleures conditions possibles. Dans un avenir proche, il semblerait donc que les personnes arrivant en Région bruxelloise ne seront plus « livrées à elles-mêmes » mais prises en charge dans le cadre d'un dispositif spécifiquement adapté à leur réalité de vie et à leurs besoins.

L'intention est louable. Le projet paraît cohérent et réaliste...mais est-il pour autant réalisable ?

En effet, un tel dispositif, pour qu'il soit efficient et adapté, nécessite des moyens considérables au niveau humain (formateurs), matériel (locaux, infrastructures) et financier. Tout cela a un coût et pas des moindres. A titre d'exemple, BON⁶, le dispositif d'accueil flamand, absorbe 3 millions d'euros pour ses frais de fonctionnement⁷. La Région bruxelloise peut-elle assumer une telle dépense? Rien n'est moins sûr...Voilà pourquoi ce dispositif, quand il verra le jour, devra selon certains représentants politiques, être limité. Tous les nouveaux arrivants ne pourront pas y avoir accès.

Avant que le projet de décret relatif à l'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale ne soit déposé sur les bancs des parlementaires bruxellois en mai 2013, les discussions et auditions⁸ se sont déroulées en commission des affaires sociales du Parlement francophone bruxellois sur la base de la proposition de décret portant création d'un contrat bruxellois d'intégration et de participation⁹ déposée, entre autres, par les députés Françoise Schepmans et Serge de Patoul. Différents acteurs de terrain ont ainsi pu donner leur point de vue et transmettre leurs propositions.

Malgré tout, de nombreuses questions subsistent¹⁰ : comment définir le public bénéficiaire prioritaire du parcours d'accueil sans être excluant ? Quel sera le rôle des asbl dans le cadre de ce parcours ? Quels seront les contenus des formations citoyennes ? Sur quelles bases vont-ils être définis ? Qu'en sera-t-il

structuré francophone des personnes primo-arrivantes en Région de Bruxelles-Capitale, disponible sur : <http://www.weblex.irisnet.be/data/crb/doc/2010-11/120380/images.pdf>. Mais aussi : « Le parcours d'accueil en Région de Bruxelles-Capitale », discours du Ministre-Président Charles Picqué, conférence de presse du 21 décembre 2012, p. 3 disponible sur : <http://charlespicque.info/web/wp-content/uploads/2012/12/121221-Discours-Ministre-Conf%C3%A9rence-de-presse.pdf>

⁵ Selon les chiffres présentés dans l'étude réalisée par le CBAI et l'UCL à la demande de Charles Picqué, le nombre de primo-arrivants sur le territoire de la Région bruxelloise est en augmentation constante depuis ces 15 dernières années. Entre 1995 et 2010, on est ainsi passé de 47.658 à 110.764 personnes. ANSAY (A.), EGGERICKX (T.), MARTIN (E.), SCHOONVAERE (Q.), UNGER (J.), *Etat des lieux de la situation des primo-arrivants en région de Bruxelles-Capitale*, novembre 2012, p. 11

⁶ BON, Brussels onthaalbureau, est le bureau d'accueil bruxellois pour l'intégration civique. <http://bon.be/fr>

⁷ MORENVILLE (C.), « Primo-arrivants : le bric-à-brac bruxellois » in *Alterechos* n°272-273, Dossier spécial mai 2009, p. 5

⁸ <http://www.migisha.be/post/audition-des-acteurs-de-laccueil-des-primo-arrivants>

⁹ Proposition de décret portant création d'un contrat bruxellois d'intégration et de participation, disponible sur : <http://www.pfb.irisnet.be/documents/proposition-de-decret-portant-creation-dun-contrat-bruxellois-dintegration-et-de-participation/document>

¹⁰ Pour avoir un aperçu plus large des questions soulevées par des acteurs associatifs sur l'avant-projet de décret relatif à l'accueil des primo-arrivants en Région bruxelloise, consultez l'analyse du Collectif Formation Société « Accueil et intégration des migrants : quel parcours voulons-nous pour les primo-arrivants ? » disponible sur : http://ep.cfsasbl.be/sites/cfsasbl.be/ep/site/IMG/pdf/ok_analyse__accueil_integratio_n_primo_2013.pdf

du niveau de langue à acquérir ? Comment les connaissances linguistiques des participants vont-elles être évaluées ? Va-t-on tenir compte des différences dans les rythmes d'apprentissages ? Si des attestations sont délivrées, quel poids auront-elles ? Les arrêtés d'applications permettront sans doute de répondre à ces interrogations...mais en soulèveront probablement de nouvelles. Par ailleurs, au-delà de ces questions d'ordre pratique de mise en œuvre concrète du dispositif, son instauration soulève des interrogations plus globales, plus idéologiques quant à la politique d'accueil réservée aux primo-arrivants : en effet, ce parcours d'accueil ne peut pas se soustraire d'une question plus globale telle que « quelle politique d'intégration voulons-nous ? » S'agit-il d'outiller les participants pour qu'ils se débrouillent plus facilement dans leur vie quotidienne et deviennent de véritables citoyens actifs tout en conservant leur héritage culturel ou au contraire d'inciter ces personnes à assimiler les normes et valeurs de notre société en gommant leurs spécificités, en occultant leur singularité ? Le parcours d'accueil pour un public cible si restreint ne fait pas face à l'ampleur des problématiques d'exclusion que vit particulièrement la population immigrée. Quels moyens sommes-nous prêts à mettre en place pour cette « intégration » et lutter contre les discriminations en matière d'emplois, de logement, de formation etc. ? Enfin, les attentes du secteur associatif par rapport à l'accueil des primo-arrivants sont-elles les mêmes que celles du monde politique ? Si elles diffèrent, seront-elles rencontrées, du moins en partie, dans ce qui sera finalement mis en place ?

En attendant les arrêtés, rien n'est encore coulé dans le marbre. Tant au niveau des parlementaires que dans le monde associatif, les réflexions se poursuivent quotidiennement et les initiatives se multiplient dans différentes communes bruxelloises pour faire se rencontrer tous les acteurs concernés par la politique de l'accueil¹¹. Mettons cette (courte) période à profit pour exprimer nos points de vue sur le sujet, faire part de nos préoccupations et interpeller les représentants politiques bruxellois afin que l'accueil réservé à nos nouveaux concitoyens soit réellement vecteur d'autonomisation, d'émancipation et d'inclusion.

¹¹ A titre d'exemple, la formation organisée par le Collectif Formation Société asbl « Accueil, intégration... Quel parcours voulons-nous pour les primo-arrivants ? » les 26 février, 7 mars et 14 mars 2013. <http://ep.cfsasbl.be/spip.php?rubrique88>. Ou encore le colloque « Quel accueil pour les primo-arrivants dans nos communes ? » organisé par la Coordination de l'Action Sociale de Schaerbeek le 31 mai 2013. <http://www.cass-cssa.be/Sommaire-Quel-accueil-pour-les>.